

ACES - Plates-formes élévatrices mobiles de personne Formation initiale

Être reconnu apte à conduire en sécurité

Objectifs

- Conduire en sécurité une PEMP



Public Visé



Toute personne appelée à conduire une PEMP, appartenant à l'une des catégories de la recommandation 486 de la CNAM.

14.00 Heures

Jours



- 18 ans d'âge minimum.
- Compréhension du français nécessaire à l'application des instructions.
- Aptitude médicale à la conduite d'un chariot.

Parcours pédagogique

- 1. Formation : partie théorique (commune à l'ensemble des catégories de la R486)
- Introduction

Présentation de l'assemblée, des objectifs et des références de la formation.

- Connaissances générales

Le conducteur, les différents acteurs de l'entreprise, les principaux acteurs en prévention des risques professionnels ; Le dispositif CACES®.

- Technologie des PEMP
- Catégories de PEMP et de CACES®
- Notions élémentaires de physique, stabilité des PEMP
- Risques liés à l'utilisation des PEMP et moyens de prévention associés
- Exploitation des PEMP
- Vérification d'usage des PEMP
- 2. Formation : partie pratique (limitée à la / aux catégorie(s) de CACES® commandée(s))

Exercices pratiques conformes au référentiel de la R486 et à la catégorie de PEMP.

Evaluation pratique continue durant la formation.

- Prise de poste et mise en service
- Adéquation
- Mise en place, conduite et manœuvres
- Chargement / déchargement sur porte engins (en option pour certaines catégorie)

Objectifs pédagogiques

Apporter au candidat

- > Les connaissances réglementaires et techniques relatives à l'utilisation des PEMP en général.
- > Le savoir-faire nécessaire à la conduite en sécurité de PEMP appartenant à l'une des catégories de la recommandation 486 de la CNAM, selon la candidature du salarié.

Evaluer l'acquisition de ces connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'obtention d'une ACES de la catégorie concernée. La validité de l'ACES obtenue est de 5 ans.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Vidéo projection, notices fabricants, divers documents (VGP, etc.) pour l'enseignement théorique.
- Plateau technique certifié selon la R486 de la CNAM, PEMP correspondants aux catégories concernées par la formation.





Qualification Intervenant(e)(s)

Les formateurs sont formés à la pédagogie, expérimentés dans la conduite des chariots de la catégorie concernée, et titulaires du ou des CACES® correspondants.

Le testeur est agréé par un organisme certificateur.



Méthodes et modalités d'évaluation

Les épreuves théoriques et pratiques de la conduite de PEMP sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R486 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'une

Attestation à la Conduite En Sécurité (ACES) par catégorie de PEMP.

- Selon la Recommandation R486, le renouvellement de l'autorisation de conduite est obligatoire avec une périodicité de 5 ans.
- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Modalités d'Accessibilité

Vous reporter à l'onglet "accessibilité"

Effectif

De 1 à 6 Personnes



NATHALIE ROSSONE

Tél.: 0562530011

Mail: contact@sudformationbbm.com



